



Epinay-sur-Orge

ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 18 mars 2010

Communication sur le dossier
Haut débit d'Europ Essonne

Le Sipprec ⁽¹⁾ auquel a adhéré Europ'Essonne a produit au début de cette année 2010 une étude permettant :

- d'évaluer les solutions à mettre en œuvre pour assurer « la montée en débit » des communes les plus défavorisées pour l'accès à Internet (Ballainvillers, Champlan, Epinay sur Orge, La Ville du Bois, Morangis et Saulx les Chartreux), en attendant l'arrivée de la fibre optique jusqu'au domicile,
- de chiffrer le déploiement de la fibre optique pour l'ensemble des résidentiels et des entreprises de l'intercommunalité.

Concernant « la montée en débit », dont le principe est de modifier le réseau téléphonique de France Télécom pour réduire la longueur des lignes, il apparaît difficile de la mettre en œuvre pour les communes concernées d'Europ'Essonne.

En effet, 3 raisons principales conduisent à cette conclusion :

- les opérateurs autres qu'Orange ne souhaitent pas financer ce type d'opération où ils ont plus à perdre qu'à gagner ;
- l'Autorité de la concurrence demande aux collectivités locales de s'abstenir de financer tout projet de montée en débit dans les zones dégroupées, notamment dans celles susceptibles de voir les opérateurs privés investir à court ou moyen terme dans les réseaux FTTH (fibre optique jusqu'au domicile) ;
- l'Autorité de régulation (Arcep) a publié un document, ne permettant pas dans l'immédiat de réaliser la montée en débit, mais proposant deux axes de travail. Le premier axe est réglementaire avec la révision par l'autorité de son analyse de marché sur la boucle locale et avec la demande adressée à France Télécom de modifier son offre d'accès à la sous boucle locale. Le second axe est technique et économique avec l'ouverture de travaux avec les collectivités locales pour définir un cadre permettant de pallier les risques concurrentiels.

Compte tenu de ce contexte complexe et incertain, Europ'Essonne s'oriente aujourd'hui vers un projet de couverture en fibre optique de son territoire comportant plusieurs scénarios de réalisation. Les premières estimations fournies par le Sipprec sont de l'ordre de 40 millions d'euros, pour le scénario le plus complet.

Ce montant permettrait une couverture totale de 52 000 foyers résidentiels, des 5 000 entreprises hors zones d'activités et des 28 zones d'activités économiques.

Cette étude doit être optimisée dans les prochains mois en faisant réaliser un inventaire précis des infrastructures disponibles sur le territoire d'Europ'Essonne (réseau d'assainissement, réseau électriques et fourreaux communaux et de réseaux câblés) permettant une réduction des coûts du projet.

Dans le même temps, il convient de monter le dossier de l'opération pour assurer son financement. Il comportera une part privée et une part publique, le déploiement de la fibres étant non rentable pour les opérateurs pour au moins 6 communes d'Europ'Essonne.

Pour cette dernière, il s'agit notamment de bénéficier de la subvention d'Etat, liée au grand emprunt national dont 2 milliards d'euros ont été réservés pour l'équipement de la France en très haut débit. En effet, le montant obtenu diminuera d'autant la part de financement d'Europ'Essonne.

Cependant, les conditions d'attribution de cette subvention imposent que le projet d'Europ'Essonne s'inscrive obligatoirement dans un schéma directeur départemental de déploiement du très haut débit. La maille départementale est en effet le niveau territorial jugé nécessaire pour obtenir les économies d'échelle indispensables pour satisfaire l'objectif gouvernemental du très haut débit pour tous, au plus tard en 2025.

Mais le département de l'Essonne refuse actuellement cette démarche bloquant ou limitant l'ambition des initiatives prises par plusieurs intercommunalités.

Il reste à souhaiter qu'au cours de prochaines rencontres entre le CG 91, l'Etat et Europ'Essonne, un consensus soit trouvé rapidement au bénéfice de l'intérêt général et des spinoliens en particulier.

Par ailleurs, Europ'Essonne effectuera une demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du Grand Projet 3 dont l'objet est de renforcer l'attractivité de la région.

Enfin, dans le cas particulier des communes de Chilly-Mazarin, Epinay sur Orge, Longjumeau et Massy qui disposent d'un réseau câblé, Numéricable a fait savoir à Europ'Essonne qu'il n'avait pas l'intention, sur ses fonds propres, de moderniser les réseaux déployés pour permettre un accès au très haut débit.

⁽¹⁾ Sipperec : Syndicat Mixte Intercommunal à double compétence au service des collectivités : l'Electricité et les Télécommunications.